



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

SESSION D'HIVER CONFERENCE DES OING CONF/PLE(2016)SYN1

Relevé de décisions du vendredi 29 janvier 2016 Strasbourg, Palais de l'Europe

1

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING
2. Ordre du jour : l'ordre du jour est adopté.
3. Carnet de bord de la réunion du 25 juin 2015 : le carnet de bord est adopté.
4. Nomination du/de la Rapporteur(e) de la réunion
Jessica Chamba et Jean-Michel Caudron sont nommés, chacun pour une ½ journée.
5. Rapport d'activités 2015 de la Conférence des OING : pour examen et adoption
 - Pour sa version 2015, il a été retenu une nouvelle présentation du rapport d'activités, avec une mise en perspective des actions réalisées en lien avec les priorités politiques du Plan d'action de la Conférence adopté en juin 2015.
 - Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.
6. Echange de vues avec les Représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe sur le renforcement du rôle des ONG au sein du Conseil de l'Europe

Introduction/information :

Organisation d'un événement majeur en 2016 concernant la vigilance sur des cadres législatifs hostiles à la liberté des OING, à leurs activités politiques → organisation d'un débat avec les financeurs, les autorités nationales et les OING sur quelles sont les raisons et quel est l'impact de ces cadres législatifs sur le fonctionnement des OING dans les pays concernés ? Lien à établir avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur le sujet.

Intervention de Mme l'Ambassadeur Astrid Helle, Représentante permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe et Présidente du Groupe de Rapporteurs des Délégués des Ministres sur la Démocratie (GR-DEM)

- Quelques développements positifs sont à noter :
 - Il y a unanimité sur le fait qu'il faut que nous renforçons le rôle des ONG dans le processus de prise de décision politique des Etats-membres ;
 - Nous avons défini des objectifs concrets de cette participation des OING :

- il s'agit de définir des indicateurs de performance : ce qui compte, ce n'est pas tant l'augmentation du nombre d'OING qui participent à nos réunions, mais plutôt la qualité de la relation que nous cherchons à obtenir ;
 - nous avons besoins de contributions des OING qui arrivent au bon moment, qui soient substantielles et pertinentes sur chacun des sujets que nous débattons ;
 - le niveau de dialogue avec les OING s'est beaucoup amélioré mais nous partions de très bas...
- D'autres points nécessitent des approfondissements, notamment le chemin qui reste à parcourir :
- Nous avons besoin de savoir ce que nous pouvons faire (*en tant que Comité des Ministres*) pour inclure les OING dans notre travail et ce que vous pouvez faire pour contribuer à notre travail.
 - Voici quelques propositions :
 - avoir l'information sur le programme de travail de la Conférence des OING ;
 - avoir un retour de la Présidente de la Conférence vers le Comité des Ministres ;
 - disposer de facilités pour avoir des bureaux ou des lieux de réunion pour les OING au sein du Conseil de l'Europe ;
 - être vigilants ensemble lors d'alertes concernant des représailles envers les défenseurs de droits de l'homme issus d'OING ;
 - envoyer, en fonction de l'ordre du jour du Comité des Ministres (*en ce moment : terrorisme, crise des réfugiés, etc.*), des contributions sur les informations dont la Conférence des OING dispose et son analyse de la situation → le Comité des Ministres manque d'une contribution régulière et celle-ci peut prendre plusieurs formes. Par exemple, par le biais d'invitations aux *side-events* de la Conférence des OING.

Intervention d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence :

- Il est nécessaire de connaître à l'avance les thèmes abordés par le Comité des Ministres ;
- La Conférence des OING se sent comme un acteur faible au sein du Conseil de l'Europe ;
- Il y a besoin d'un suivi en acte sur la libération des prisonniers politiques.

7. Echange de vues avec Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,

De nombreux Etats remettent actuellement en cause les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Certains veulent même remettre en cause la Convention de Genève dans le cadre de la crise des réfugiés alors que cette convention sert à protéger les gens en période de crise.

De nombreux jugements de la Cour ne sont pas suivis d'effet et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe compte sur la société civile pour alerter les autres organes du Conseil de l'Europe et pour pointer les difficultés rencontrées dans certains pays (*cf. communication faite par le Secrétaire Général à l'occasion de la session ordinaire du Conseil de l'Europe de janvier 2016*).

En réponse des questions d'OING :

- Nous sommes tous d'accord sur l'importance de la Convention d'Istanbul ;
- Le Comité des Ministres a un plan d'action sur la construction de sociétés inclusives ainsi qu'un plan d'action sur la lutte contre le terrorisme ; l'éducation joue un rôle fondamental dans ce contexte ;
- Le Secrétaire Général souhaite étudier les nouveaux contextes législatifs et avoir un échange de vue avec les gouvernements concernés avant de prendre une position sur le sujet ;

- Il voit comme une opportunité que les jeunes puissent venir comme stagiaires au Conseil de l'Europe ;
- La grande différence entre la Convention européenne des droits de l'homme et les conventions de l'ONU est qu'en Europe, chaque individu a le droit d'aller plaider sa cause devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Intervention de la Présidente de la Conférence, Anna Rurka :

La Conférence des OING partage les inquiétudes du Secrétaire Général sur le respect de la Convention européenne des droits de l'homme dans certains Etats membres : de plus en plus d'acteurs de la société civile sortent dans la rue (*République de Moldova, Pologne, etc.*) et ces évolutions sont très préoccupantes.

Conclusion :

- Les quatre piliers du Conseil de l'Europe doivent se mobiliser ensemble pour éduquer les jeunes sur le rôle des traités internationaux. L'objectif de ceux-ci est de préserver la paix entre les Etats-membres. Tout ce qui restreint le pouvoir au sein des Etats membres risque de générer un retour en arrière vers une augmentation du nationalisme. Ce message doit être diffusé largement.
 - Le rôle principal du Conseil de l'Europe est de défendre les individus (*les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, etc.*), tous ceux qui contribuent à la liberté d'expression et à la diffusion de ces valeurs fondamentales.
8. Rapport sur les visites d'information de la Présidente en République de Moldova et en Bulgarie, avec la participation d'ONG et de hauts responsables de ces pays.

Présentation des rapports suite aux visites d'information réalisée en République de Moldova et en Bulgarie ;

Intervention du représentant de Promo-lex sur la situation générale en République de Moldova puis sur les difficultés spécifiques rencontrées par cette organisation en République de Moldova :

- cette organisation supervise des élections en République de Moldova ;
- elle vise à proposer des recommandations d'amélioration et une grande partie de ses propositions ont pu être mises en œuvre ;
- environ une centaine de cas ont été envoyés à la CEDH (*26 ont déjà été jugés*), une soixantaine d'entre eux portent sur des difficultés rencontrées dans la région de Transnistrie.

Intervention de la Représentante permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe :

- la participation et le rôle des ONG est très importante en République de Moldova et au sein du Conseil de l'Europe ;
- la République de Moldova prend bonne note des résultats de l'évaluation qui a été faite par la Conférence des OING et s'attachera à mettre en œuvre les recommandations,
- de même, elle sera vigilante et elle attachera de l'importance aux cas présentés devant la CEDH, notamment les cas impliquant des enfants

Intervention du Forum for citizens' participation in Bulgaria :

- il présente un diaporama sur ses actions ;
- il a réalisé une étude sur les éléments facilitant la participation des citoyens : ces résultats confirment les résultats du rapport de la Conférence des OING : les éléments facilitant la participation doivent encore être soutenus et renforcés ;
- il propose de partager cette méthodologie d'évaluation dans d'autres pays.

Intervention de Mme l'Ambassadeur Katya Todorova, Représentante permanente de la Bulgarie :

- la Bulgarie se préoccupe grandement de la participation de la société civile ; même si tout n'est pas parfait, de nombreux progrès ont été faits ;
- elle remercie pour le rapport de la Conférence des OING qui présente, notamment, les changements législatifs en cours en Bulgarie, lesquels devraient répondre à de nombreuses propositions faites dans le rapport ;
- il y a 38 000 ONG en Bulgarie, ce qui représente une ONG pour 190 habitants et place le pays dans ceux ayant le plus d'ONG dans le monde.

Les visites de la Conférence vont se poursuivre : en Roumanie, en Allemagne, voire en Pologne ou Hongrie. L'objectif est d'évaluer la situation et de voir quel travail peut être réalisé avec les ONG nationales pour accroître leur participation au processus décisionnel.

9. Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG : informations sur les études et avis récents.

Rapport de Cyril Ritchie, président du Conseil d'experts :

- Les avis et le suivi juridique ont un rôle politique ;
- Plusieurs recommandations sont en préparation : notamment sur les activités de lobbying et le lien entre lobbying et activités politiques (*il y aura une consultation et une audition des ONG sur ce sujet en juin*) ;
- Il faut se servir des décisions prises par la Conférence et les soumettre aux parlementaires des Etats membres concernés ;
- Le suivi de la mise en œuvre des législations est très important ; C'est un rôle important du Conseil d'experts ;
- La supervision de ce que font les gouvernements est du ressort de tout citoyen et donc de toutes les ONG représentées à la Conférence des OING.

Anna Rurka invite à consulter les documents qui sont sur le site et à poursuivre cet échange de vue lors de la prochaine session de juin.

10. Experte égalité entre les femmes et les hommes de la Conférence des OING (Anne Nègre)

Anne Nègre présente un film de la RTBF sur les agressions au quotidien des femmes à Bruxelles, pour démontrer la nécessité d'une prise en compte du genre dans l'activité des OING, sur la base de la Convention d'Istanbul.

Elle indique que le Conseil de l'Europe commence à se préoccuper des personnes intersexuées, à la suite de la prise en compte des souffrances de celles-ci par l'Etat de Malte.

11. Informations sur la révision prochaine du Règlement (Salomon Levy) de la Conférence des OING et de la Résolution (2003)8 relative au statut participatif (Jean-Bernard Marie)

Jean-Bernard Marie présente les évolutions concernant la révision de la Résolution (2003)8. Dans son rapport de 2015 sur la « situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe », le Secrétaire Général a recommandé de réviser, en concertation avec la Conférence des OING, la résolution sur le statut participatif des OING au Conseil de l'Europe et de proposer, s'il y a lieu, toute modification nécessaire des règles en la matière. A cette fin, un groupe de travail, composé d'un représentant de la Conférence des OING et de membres du Secrétariat, a été établi en automne 2015. L'objectif principal de la révision de la résolution est de mieux définir les critères d'obtention ou de refus du statut participatif.

Le projet sera présenté au Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie du Comité des Ministres au printemps.

Concernant les rapports quadriennaux, un questionnaire sera envoyé aux représentants des OING de la Conférence, leur demandant d'indiquer quelles ont été les activités de leur OING en lien avec le Conseil de l'Europe. Il portera sur la période 2012-2015.

Salomon Levy explique que les révisions prochaines du règlement intérieur de la Conférence des OING sont prévues dans le but de le rendre plus clair. Il s'agit d'apporter plus de précisions, entre autres pour éviter une concentration des pouvoirs et limiter dans le temps la durée totale de fonction d'une même personne dans son ou ses postes au sein de la Commission permanente. De même, il semble nécessaire d'introduire la notion de compétence comme un prérequis pour candidater au poste de Président(e) de la Conférence. L'ensemble du texte doit être soumis à un juriste et sera présenté à la Conférence en juin prochain.

12. Informations sur l'action conjointe des OING visant à promouvoir le processus de Turin pour la Charte sociale européenne et la ratification du Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives (Elisabeth Marie)

Nomination à l'unanimité de Marie-José Schmitt comme chargée de mission auprès de la Charte Sociale européenne au nom de la Conférence des OING.

13. Retour d'information des commissions thématiques, de la Commission permanente et adoption de textes

Intervention d'Anne Kraus, membre du bureau et chargée de mission auprès des jeunes

Les objectifs de la feuille de route pour la participation des jeunes sont de favoriser :

- la participation du plus grand nombre possible de jeunes, notamment ceux qui ne sont pas habituellement représentés dans les organisations internationales ;
- une structure intergénérationnelle et un enrichissement des débats de la Conférence des OING par leurs contributions.

Cela nécessite aussi de revoir le format des échanges et l'interactivité des travaux.

Il pourrait être pertinent d'inviter les stagiaires et les jeunes qui gravitent autour du Conseil de l'Europe aux réunions de la Conférence des OING.

- La feuille de route pour la participation des jeunes a été adoptée à l'unanimité par la Conférence. Elle sera mise en annexe au Plan d'actions de la Conférence.

Intervention de Didier Schretter, Vice-président de la Commission éducation

La stratégie retenue pour la Charte de la communication va amener à la mise en place d'outils concrets.

- La charte a été adoptée par la Conférence, avec une abstention.

Les travaux qui ont eu lieu dans les différentes commissions seront publiés dans les carnets de bord respectifs sur le site web de la Conférence des OING. .

14. Questions diverses

Slogan

Chaque OING est invitée à participer au processus de consultation pour trouver un slogan pour la Conférence. La Commission permanente choisira celui-ci, parmi les propositions des OING.

Centre Nord-Sud

La réunion du Comité exécutif du Centre Nord-Sud a permis le renouvellement du mandat de Jean-Marie Heydt, au nom de la Conférence des OING, comme Président du Comité exécutif du Centre Nord-Sud. Jean-Michel Caudron, membre du Bureau de la Conférence, devient membre du comité exécutif au nom de celle-ci.

Le thème du prochain Forum de Lisbonne du Centre Nord-Sud, en novembre 2016, portera sur la migration. Jean-Michel Caudron a proposé de coordonner les éléments que la Conférence pourra proposer pour y apporter sa contribution.

Lors de cette réunion du Comité exécutif du Centre Nord-Sud, le Maroc, qui a retrouvé sa vice-présidence du Comité exécutif du Centre Nord-Sud, a demandé au Centre Nord-Sud de s'impliquer dans la réussite de la COP22, qui aura lieu à Marrakech, en novembre 2016. Jean-Michel Caudron s'engage à mobiliser la Conférence à ce propos, dans le prolongement de la mobilisation de la Conférence lors de la COP21.

Appel à cotisations

Chaque OING va prochainement recevoir l'appel à cotisation 2016 pour l'association OING-Services.

15. Date de la prochaine réunion

La Conférence se réunira à nouveau le vendredi en fin de session (soit le vendredi 24 juin 2016)